

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2021

Présents : M LAVERDANT, M DUGENEST, M ABIAN, Mme COLAS, M PENOT, M CHAMBELLANT, M CHEVALLIER, M PINET, M TALABAZA, M AUZANNE

Absent excusé : M CZAPNIK

Chantal COLAS est élue secrétaire de séance

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 22 octobre
- ❖ Statuts EVOLIS
- ❖ Devis éclairage public
- ❖ Autorisation de mandatement avant le vote du budget 2022
- ❖ Bâtiments : - Chapelle des Forges : choix d'architecte
- ❖ - Toiture école : étude devis et dossier DETR
- ❖ - Assurances bâtiments communaux : choix de l'assureur
- ❖ Achat de décorations de Noël : passage facture en investissement
- ❖ Renouvellement contrat assurance CNP
- ❖ Tarifs communaux
- ❖ Personnel communal : création de poste
- ❖ Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du 22 Octobre 2021 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 - Statuts EVOLIS

Le Conseil Syndical d'EVOLIS propose une mise à jour des statuts du syndicat concernant la clarification des modalités de transfert de compétence et la simplification de la question de la représentation substitution.

Il propose également l'adhésion de la commune de Pionnat.

Le Conseil Municipal donne une réponse favorable à ces deux questions.

3 – Travaux de voirie

Suite à la réunion de la commission voirie, le Conseil Municipal donne son accord à la demande de subvention DETR pour les travaux suivants :

- ✓ Voie communale n° 4 du CD 44 au carrefour de l'Age Moreau pour 57 066.28 €
- ✓ Voie communale n° 4 : du carrefour de l'Age Moreau à la patte d'oie de La Belardière pour 51 982.54 €
- ✓ Village de La Charpagne pour 22 024.08 €

4 – Eclairage public

Travaux supplémentaires pour raccordement de 4 lampadaires à la Pouge : 2 840 € HT

Avis favorable à l'unanimité

5 – Travaux bâtiments

✓ Toiture école

Deux propositions de prix ont été présentées. Le Conseil Municipal retient l'entreprise MARTINET pour un montant de 91 368 € HT.

Une demande de subvention DETR sera déposée (taux envisagé 70 %)

✓ Restaurant

La commune prendra en charge les fournitures (lames pour terrasse et dalles béton lavé) pour un montant de 3 700 €. Les travaux seront réalisés par le restaurateur.

✓ Chapelle des Forges

Le Conseil Municipal reporte à une séance ultérieure le choix de l'architecte (besoin de précisions supplémentaires).

6 – Assurances

✓ Assurances des bâtiments, responsabilité civile et protection juridique

Suite à l'arrêt de la SMACL concernant l'assurance des collectivités, le Conseil Municipal a souhaité une remise en concurrence concernant ces prestations.

Le choix se porte sur AXA (Stéphane Glaudet - Dun Le Palestel) pour un montant de 4 620 € frais et taxes comprises.

✓ Assurance du personnel communal

Le Conseil Municipal reconduit le contrat avec la CNP concernant les risques statutaires du personnel.

7 – Décorations de Noël

Il a été procédé à l'achat de décorations de Noël pour un coût de 3 560 € HT. Le Conseil Municipal demande à ce que cette facture passe en investissement.

8 – Tarifs communaux : révision annuelle adoptée à l'unanimité.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs suivants seront appliqués.

| | | | |
|---|------------------------|--|-------------------------|
| location aux associations communales - manifestations diverses - tous repas salle complète | gratuit 90 € | location aux associations hors commune manifestations diverses, banquets : - salle complète | 200 € |
| location aux particuliers de la commune - salle complète - vin honneur - week-end | 110 € 60 € 170 € | locations aux particuliers hors commune - banquet - vin d'honneur - week-end | 220 € 120 € 340 € |
| | | location aux restaurateurs hors commune | 200 € |
| location pour activité commerciale : 105 € | | | |
| participation aux travaux de nettoyage, suite à une manifestation : 120 € | | | |

Une participation de 30.00 € par jour de location en période de chauffe sera appliquée.

Une caution de 100 € sera demandée pour toute location.

• Camping Municipal

| | | | | | | | |
|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|-------------|------------------|
| Redevance par campeur | ½ tarif pour les moins de 12 ans | redevance par installation | redevance par véhicule | redevance par camping car | branchement électrique | garage mort | Jeton lave-linge |
| 3.00 € | 1.50 € | 2.00 € | 2.00 € | 6.00 € | 3.00 € | 2.50 € | 3.00 € |

- Mobil homes

| PERIODE | Semaine Mobil home A et C | Semaine Mobil home B | 1 nuit | 2 nuits | Nuit suppl. |
|---|---------------------------|----------------------|---------|----------|-------------|
| Juillet Août | 280.00 € | 260.00 € | 75.00 € | 100.00 € | 40.00 € |
| Septembre à juin, hors vacances scolaires | 175.00 € | 165.00 € | 55 € | 70 € | 30 € |
| Petites vacances scolaires | 205.00 € | 195.00 € | 55 € | 70 € | 30 € |

- Cantine

M. le Maire rappelle au conseil municipal le tarif de la cantine scolaire et propose de ne pas appliquer d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les repas enfants et de maintenir un tarif différentiel pour les repas adultes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal arrête le prix du repas à 3.40 € à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les repas enfants et à 4.85 € pour les repas adultes.

- Garderie : le conseil municipal décide la gratuité pour l'année scolaire 2020 2021
- Cimetière : 50.00 € le m²
- Colombarium : 580.00 € comprenant la concession : 25.00 € et la location de la case : 552.00 € pour une durée de 25 ans
- Cours de tennis : gratuit

9 – Personnel communal

- ✓ Départ de Sandrine DARDAILLON au 31 décembre 2021.

Un appel à candidature a été lancé en septembre 2021.

Plusieurs candidats ont été reçus. La plupart n'ont jamais travaillé en mairie dans une commune rurale.

Afin de maintenir le coût global actuel des salaires des personnels administratifs, Monsieur le Maire a retenu la candidature de Nelly BARBAUD, actuellement à temps non complet 22/35^{ème}. Le Conseil approuve ce choix.

✓ En conséquence, un poste à temps non complet sera nécessaire ; il est proposé à 17.5/35^{ème}. Le Conseil Municipal décide l'ouverture de ce poste.

10 – Questions diverses

- ✓ Cessation d'activité du boucher au 31.12.2021

Le Conseil Municipal accepte l'arrêt du bail à cette date

- ✓ La Poste

Réduction des horaires d'ouverture de 15 heures à 12 heures (fermeture le mercredi).

Le Conseil Municipal déplore le désengagement de la Poste et par conséquent la réduction du service public. Un courrier sera adressé en ce sens.

- ✓ Pont de Tenèze

Le Conseil Municipal soutient la mobilisation pour sa réouverture le plus rapidement possible.

- ✓ Proposition Evolis pour la distribution de tracts. La commune ne distribue que le bulletin communal. Les conseillers souhaitent assurer eux-mêmes la distribution.

- ✓ Tableau numérique

Un fresselinois, chef d'entreprise, a souhaité remercier la municipalité pour l'aide apportée à sa mère et a offert un tableau numérique pour l'école.

Le Conseil Municipal le remercie sincèrement.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Jean-Louis LAVERDANT